



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

traitements et salaires

Question écrite n° 105664

Texte de la question

Mme Cécile Dumoulin appelle l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les mesures annoncées pour alléger la facture énergétique des français. En effet, le Gouvernement a annoncé qu'il allait mettre à contribution la filière pétrolière à hauteur de 115 millions d'euros pour financer une revalorisation du barème kilométrique des contribuables, alors même que le prix de l'essence à la pompe atteint de nouveaux records, avec un baril de brut à 120 à 125 dollars. Ainsi il est prévu que 115 millions d'euros permettent de financer une mesure d'allègement fiscal pour les contribuables utilisant beaucoup la voiture dans leur travail et ainsi bénéficier d'une revalorisation de 4,6 % du barème kilométrique. Bien qu'il faille saluer cet effort de solidarité, dont bénéficieront plus de six millions de français qui déclarent leurs dépenses de carburants sous la forme de « frais réels », il est dommage que cette disposition sociale ne concerne que les personnes qui paient des impôts et laissent de côté les classes qui ne sont pas imposables. Par conséquent, elle lui demande si le Gouvernement envisage de prendre des mesures particulières pour ces dernières.

Données clés

Auteur : [Mme Cécile Dumoulin](#)

Circonscription : Yvelines (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105664

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 2011, page 3826

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)